CAHIER
DE CAMPAGNE
N°11

REDONNER AUX JEUNES LES CLEFS DE LEUR AVENIR

Nous président!

ÉDITO
DE FRANÇOIS RUFFIN



« Nous n'avons pas de politique à avoir pour la jeunesse. » C'est Emmanuel Macron qui déclarait ça, lors d'une visite à Amiens, à l'université de Picardie Jules-Verne, le 21 novembre 2019. C'était deux mois avant le Covid, une crise qui a confiné les jeunes pour protéger les plus âgés, qui les a privés de leurs petits boulots, qui a exacerbé leur pauvreté, avec des files d'attente de plusieurs kilomètres de long pour des plateaux repas. Et qui a produit un bond de « dépression », avec une moitié d'entre eux « inquiets pour leur santé mentale ». Que leur a-t-on offert, en échange ? Rien.

Leur écrasement pouvait se poursuivre. L'écrasement financier : là où le taux de pauvreté est le plus élevé, c'est chez les jeunes, trois fois supérieur aux plus de 65 ans. L'écrasement professionnel : leur taux de chômage atteint les 20%, et pour ceux qui sont en emploi, c'est souvent ballotés entre CDD, intérim. L'écrasement immobilier, bien sûr : les entrants sur ce marché sont les plus pénalisés, eux qui, pour les études ou le travail, cherchent des appartements dans les métropoles, là où c'est le plus cher. Et qui sont privés de logements publics : alors que dans les années 80, un quart des jeunes habitaient dans le parc social, on est tombés à un sur dix aujourd'hui. Quant aux jeunes couples, ils ont perdu, en vingt ans, 25 mètres carrés dans leur logement, l'équivalent de deux chambres d'enfant, avec un effet évident sur la natalité.

À cela s'ajoute un écrasement démographique, et politique : les jeunes sont moins nombreux, et ils votent peu, deux fois moins que leurs aînés. À quoi bon alors mener une politique pour eux ? D'où un choix de l'abandon. Cette rentrée agitée, avec le mouvement lycéen, sonnera-t-elle un réveil de la France pour son avenir ? Le retour d'une politique pour la jeunesse ?

Ou plutôt, souhaitons-nous : des politiques pour des jeunesses. Car, comme l'écrivait Pierre Bourdieu, *« la jeunesse n'est qu'un mot »* : il n'y a pas une jeunesse, homogène socialement, économiquement, géographiquement, mais bien des jeunesses, les étudiants, les jeunes travailleurs, les stagiaires, les jeunes couples, les urbains, les ruraux, etc. Avec, comme principe supérieur, le droit au bonheur. Que l'on fasse mentir Paul Nizan, lui qui affirmait : *« J'avais vingt ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie. »*

AVANT-PROPOS

« L'algorithme trie, la jeunesse subit. » « Trop jeunes pour être écoutés mais assez grands pour se faire gazer. » « Dis-moi quelle jeunesse tu as, je te dirai quel pays tu seras. » Octobre 2026. Les slogans générationnels pleuvent dans les manifestations des jeunesses maltraitées, oubliées et dont l'avenir est cadenassé.

La crise sanitaire de 2020-2021 avait déjà agi comme un révélateur, comme un miroir grossissant de la situation des jeunes dans notre pays. Personne n'a oublié les images glaçantes de ces files de jeunes gens, des queues infinies, des centaines de mètres, pour aller quérir un colis alimentaire, le soir, dans la rue ou dans un gymnase, à l'occasion d'une distribution caritative… Qui ne fut pas stupéfait par cette vision ? Qui ne fut pas choqué lorsque la presse étrangère titrait : *« Faim en France »* ? Il s'agit de notre pays, aujourd'hui, et c'est l'avenir de notre Nation qui est réduit à la mendicité.

La crise sanitaire a aussi mis en lumière l'hétérogénéité des jeunesses et la pluralité des fractures qui les traversent (économiques, matérielles, psychologiques, etc.). Pour certaines jeunesses, l'expérience du confinement était déjà ancienne, quand pour d'autres ce fut le début d'une longue détresse. *« La jeunesse n'est qu'un mot »* disait Bourdieu, et ce mot doit se conjuguer au pluriel : jeunesse des tours, jeunesse des bourgs, jeunesse dorée, jeunesse diplômée, jeunesse sans formation et sans emploi, jeunesse qui se cherche, etc. Les lignes de fracture sont nombreuses et parler de « jeunesse » au singulier c'est invisibiliser les inégalités sociales qui les divisent.

Pour autant, la crise sanitaire constitue bien un point de rencontre pour l'ensemble des jeunesses. Au-delà de la diversité des situations, cette période a marqué profondément toute une génération : un sentiment d'abandon par les pouvoirs publics, l'impression d'avoir été contraints de sacrifier une partie de leur jeunesse, la sensation d'avoir manqué des étapes importantes de leur parcours de vie (études, entrée dans l'emploi, sociabilités, autonomie...), ainsi qu'une dégradation durable de leur santé mentale.

Quelle fut la réponse du Gouvernement pour les jeunesses frappées de plein fouet ? Le Restau U à 1 € puis plus rien. Le Covid a agi ainsi comme un révélateur, comme le révélateur d'une France qui maltraite ses jeunesses. Qui choisit de la maltraiter. C'est un choix. C'est un choix du Gouvernement. Mais c'est un choix, au-delà, de société, un choix de notre société.

Vingt ans après le « contrat première embauche » (CPE), les jeunesses continuent de se révolter et montrent qu'elles refusent une société vieillissante qui joue contre leurs intérêts. Ce Cahier témoigne de cette lutte et formule des propositions concrètes pour protéger les différentes jeunesses de la précarité, pour bâtir un nouveau contrat intergénérationnel autour de l'engagement social et écologique et pour redonner aux jeunes des bourgs et des tours les clefs de leur avenir.

nos

CONSTATS

DES JEUNESSES EN PÉRIL ET À L'AVENIR CADENASSÉ.

Une partie de la France n'aime pas sa jeunesse.

« Je n'ai jamais été un adolescent. Je n'aime pas les adolescents. Je ne les comprends pas. Ma femme les comprend. » confiait Emmanuel Macron à un écrivain lors d'une visite officielle. Cette méfiance et cette incompréhension ont des conséquences très concrètes sur la vie des jeunes : les contrôles policiers sont une expérience ordinaire de la jeunesse des quartiers populaires. Et lorsqu'ils se révoltent, les jeunes issus de tous milieux font l'expérience intime, et parfois tragique, des violences policières. Le « nassage » est devenu pour ces jeunes le principal rite de passage.

Pire encore, une partie de la France est indifférente au sort de ses jeunes. Preuve de cette indifférence, aucune enquête de grande ampleur sur les jeunesses n'a été lancée depuis près de 15 ans. *« Les jeunes sont condamnés par la démographie à rester la cinquième roue du carrosse puisque aucun responsable politique réaliste ne peut miser sur eux pour remporter une élection »* regrettait la journaliste Salomé Saqué dans son ouvrage *Sois jeune et tais-toi*. Cette indifférence empêche nos élites d'entendre les raisons de la colère et d'apporter une réponse politique aux demandes formulées par les organisations de jeunesses. La réponse exclusivement policière dit tout de la difficulté pour la société française à donner à ses jeunes les moyens de son émancipation.

« L'avenir appartient aux jeunes (pas aux retraités) » pouvait-on lire Place de la République le 6 octobre dernier. Aujourd'hui, le passé dévore l'avenir et cet avenir est géré par un algorithme.

1

JEUNESSES PRÉCAIRES, GÉNÉRATION EN GALÈRE.

Les rares études récentes mettent en lumière les spécificités de la situation des jeunes, actifs ou étudiants, et leur surexposition à la précarisation durant la crise sanitaire. Plus souvent en contrats courts, les jeunes actifs ont davantage subi la dégradation de l'activité économique — 9% des 15-24 ans en emploi avant le confinement ont ainsi perdu leur emploi contre 2% des 40-65 ans — tout en bénéficiant de moins de protection de la part du système de protection sociale. La perte des petits boulots étudiants et la baisse importante de l'activité rémunérée des jeunes actifs ont pesé sur leurs conditions de vie matérielles. Un quart des étudiants déclare avoir rencontré des difficultés financières importantes ou très importantes durant l'année universitaire 2020-2021, soit 4 points de plus que l'année 2019-2020 (21%). 18% des étudiants ayant rencontré des difficultés financières n'ont *« pas toujours eu l'impression de manger à leur faim pour des raisons financières »*.

Mais la crise sanitaire n'a fait que prolonger, qu'accentuer des difficultés qui sont structurelles aux jeunesses. La première des difficultés étant celles des ressources :

- **Les jeunes sont les plus touchés par la pauvreté :** en 2024, 18,6% des 18-29 ans sont en situation de pauvreté monétaire, contre 10,6% des 65-74 ans.

- **Cette situation n'est pas nouvelle :** cet écart important est une quasi-constante en France puisqu'on le retrouvait quasiment à l'identique déjà en 1996, date de création de la série statistique.

- **Le constat s'aggrave pour les jeunes en études ou sans emploi** qui ont quitté le domicile familial : 40% des étudiants décohabitants et 55% des jeunes décohabitants sortis d'études et sans emploi sont en situation de pauvreté monétaire.

DES RÉFORMES LIBÉRALES ADOPTÉES AU NOM DE LA **JEUNESSE : QUAND LES JEUNES SERVENT DE « CAUTION ».**

La jeunesse a bon dos, elle est même sur toutes les lèvres des politiques ! Après avoir été accablée pour son « irresponsabilité » durant la pandémie, la jeunesse continue d'endosser un autre rôle bien commode : celui de « caution ». Selon le sociologue Camille Peugny, la jeunesse *« sert depuis une vingtaine d'année de caution aux réformes successives, surtout lorsqu'elles visent à administrer d'amères et douloureuses potions. […] C'est au nom de la jeunesse et des générations futures que l'on réforme le système des retraites. C'est en leur nom, encore, que l'on contracte les dépenses publiques ».*

Pour soi-disant éviter que la jeunesse ne passe une fois encore à la caisse, on justifie tous les reculs en matière d'accès aux droits et toutes les coupes budgétaires qui pèseront de toutes les façons à la fin sur les épaules des étudiants mal-logés et des jeunes travailleurs mal-payés.

Mais ils ne sont pas dupes de cette manipulation politique et ne veulent plus servir ni de bouc-émissaire ni de « caution » à leurs parents ! C'est cet écart entre le discours politique et le vécu des jeunes que nous voulons, par nos propositions, réduire au maximum !

L'insécurité s'enracine chez les jeunes comme en témoignent les chiffres fournis par les associations d'aide aux plus vulnérables (Restos du Cœur, Secours Catholique, Samu social, etc.). Dans son baromètre 2025 sur la précarité étudiante, l'association Cop1 qui distribue des colis alimentaires aux étudiants depuis 2020, observe que 34% des étudiants se privent souvent ou de temps en temps d'un repas par manque d'argent. Par ailleurs, 56% ont eu recours à l'aide alimentaire régulièrement ou fréquemment. Plus de la moitié des étudiants renoncent à une aide médicale (y compris psychologique).

« À cette privation matérielle s'ajoute une restriction invisible mais tout aussi lourde : celle de la vie sociale » rappelle l'association. Les jeunes doivent constamment faire des arbitrages et ces arbitrages sont aussi des engrenages. *« Les sorties, les loisirs et autres activités de socialisation deviennent des dépenses inaccessibles, accentuant le décalage avec les pairs. Ce renoncement répété installe un isolement durable. »* Confrontés à la spirale inflationniste des loyers et des produits alimentaires, c'est la double peine pour les jeunes : en plus du tourment moral, psychologique, on les punit par une sanction financière.

Alimentation, logement et santé mentale.
Quelques chiffres sur la précarité étudiante.

- **39%** des étudiants déclarent avoir renoncé à chauffer leur logement faute de moyens.
- **27%** n'arrivent pas à payer leurs charges de logement à temps (électricité, gaz, loyer, etc.)
- **49%** ont moins de 100 € de reste à vivre par mois une fois le loyer payé.

Source : Baromètre annuel Cop1 et l'IFOP sur la précarité étudiante, 2025.

ACCIDENTS DU TRAVAIL, FAIBLES RÉMUNÉRATIONS, FORTE IMPLICATION.

LES JEUNES SONT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS COMME LES AUTRES (OU PRESQUE).

Axel (16 ans), Calvin (15 ans), Matis (19 ans), Lorenzo (15 ans), Arthur (14 ans). Ils étaient en stage d'observation, en apprentissage ou jeunes ouvriers, et sont morts sur leur lieu de travail. Ils avaient entre 14 et 22 ans et ont été victimes de la dérégulation du travail des jeunes sous le règne de Macron. Avoir 15 ans et mourir, sous une poutre métallique de 500 kilos. Tel est l'avenir qui est réservé aux jeunes par les récents gouvernements.

Entre 2020 et 2024, au moins 146 jeunes de moins de 25 ans sont morts au travail. Alors que les jeunes sont surexposés aux accidents mortels du travail, le choix a été fait *« d'augmenter les temps de présence des mineurs en entreprise sous prétexte d'améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle »* (stage d'observation pour les élèves de 2de générale et technologique, aides financières massives pour développer à marche forcée l'apprentissage, parcours différenciés en terminale bac pro). Pour lever les « freins » à l'entrée en apprentissage, la loi pour *« la liberté de choisir son avenir professionnel »* de 2018 a diminué la

protection des apprentis mineurs : dérogation aux durées maximales hebdomadaire (35 heures) et quotidienne (8 heures), assouplissement du travail de nuit, etc. Comme les autres salariés frappés par le mal-travail, les jeunes sont exposés à des conditions de travail dangereuses, parfois mortelles.

Comme les autres salariés frappés par le mal-travail, les jeunes sont aussi attachés au travail et au sens qu'il donne à nos existences. Aujourd'hui, environ un tiers des jeunes âgés de 15 à 24 ans occupent un emploi. Et 19% d'entre eux n'ont pas d'emploi mais en recherchent un.

Le travail fait partie intégrante de la vie des jeunes. *« Loin des caricatures dénonçant le manque d'implication des jeunes générations dans le travail, ces dernières ne sont pas significativement plus attachées aux horaires ou à la quantité de vacances que les autres générations actives »* rappelle justement le sociologue Camille Peugny. Mais les jeunes générations éprouvent de réelles difficultés à s'insérer sur un marché du travail devenu un champ de bataille. Beaucoup s'insèrent par la porte étroite de l'intérim, passage obligé pour les peu qualifiés : 60% des intérimaires ont moins de 35 ans.

Travailleurs comme les autres mais plus fragiles et moins expérimentés, ils doivent être d'autant mieux protégés, accompagnés et rémunérés à la hauteur de leur engagement.

2

LOGEMENT : SANS ESPACE À SOI, UNE VIE À L'ÉTROIT.

Les jeunes dépensent en moyenne trois fois plus d'argent que les plus de 75 ans pour se loger. De plus en plus de jeunes sont contraints de résider au domicile parental faute de solutions faute de place dans des résidences pour étudiants et jeunes actifs saturées. En effet, seulement 8% des étudiants trouvent à se loger dans les résidences Crous. Et avec une division par deux depuis les années 1980 de jeunes qui sont hébergés dans le public : on est passé de 20% à 13%.

Dans une étude réalisée en 2024, la Fondation pour le logement des défavorisés estimait que près de 1,3 million d'adultes de 25 ans et plus, dont beaucoup en situation d'emploi, vivent toujours chez leurs parents ou leurs grands-parents. Il y a dix ans, c'était moins de la moitié des jeunes qui étaient hébergés chez des tiers. Aujourd'hui, ce sont les 2/3. Cela signifie qu'on a des « Tanguy » malgré eux. Dans le film d'Etienne Chatiliez, le personnage de « Tanguy » choisit de rester chez ses parents mais aujourd'hui, ce sont des Tanguy subis et subis par centaines de milliers. On a beau avoir des parents qui sont très sympas, rester sous leur aile à un moment devient une souffrance. La vie affective, sentimentale, l'épanouissement, l'émancipation deviennent quasi impossibles.

Pour celles et ceux qui parviennent à quitter le nid, c'est bien souvent dans un logement tout petit et hors de prix. Aujourd'hui, la grande majorité des étudiants doit se tourner vers le parc privé des métropoles, à proximité des emplois ou des études. Après Parcoursup, c'est une autre course qui débute alors : la course au logement. À Paris, c'est une offre de logement pour 13 demandes, à Lyon, une offre de logement pour 9 demandes, à Rennes, une offre de logement pour 7 demandes.

C'est l'entonnoir pour avoir son studio, son F1. Et avec en plus des prix qui ont bondi puisqu'entre 2009 et aujourd'hui, on est passé de 500 € à 583 €, soir plus de 13% d'augmentation sur le prix des logements étudiants. **Le logement est devenu le point de blocage de la société française** sur les études, sur le pouvoir d'achat, sur la mobilité professionnelle, sur les inégalités aussi. La moitié du budget des jeunes est ainsi avalé par le logement. À l'échelle de la société, on assiste à un transfert financier gigantesque des jeunes qui doivent se serrer la ceinture vers des rentiers multipropriétaires plus âgés.

Une dégradation forte de la santé mentale
des jeunes, et plus particulièrement des jeunes femmes.

Les jeunes sont aussi en première ligne des problèmes de santé mentale, devenue grande cause nationale depuis 2025.

Les jeunes payent un double prix. Sur le plan de la santé mentale d'abord. Après avoir été confinés pour protéger leurs aînés, un tiers d'entre eux est en dépression et 20% ont des idées suicidaires. Mais la facture est aussi sociale : ils ont perdu leurs petits boulots.

Les études décrivent une dégradation de la santé mentale au sein des jeunes depuis le milieu des années 2010, dégradation accentuée par la crise sanitaire de 2020. En 2026, la Drees constate que *« l'augmentation du nombre total des hospitalisations est largement attribuable aux jeunes filles (10-19 ans) et aux jeunes femmes de moins de 30 ans »*. Selon une étude publiée cette année par la Fédération hospitalière de France, 42% des 18-24 ans et 38% des 25-34 ans présentent les symptômes d'un trouble anxieux généralisé.

3

JEUNES DE MOINS DE 25 ANS : DES JEUNES SANS FILET DE PROTECTION.

Pourquoi, jusqu'à 25 ans, refuse-t-on aux jeunes *« le droit fondamental de tous les citoyens à disposer de ressources suffisantes pour vivre conformément à la dignité humaine »*, droit énoncé dans le préambule de la Constitution française de 1946 et par le Conseil de l'Europe ?

Cette discrimination, par l'âge, est déjà aberrante en temps normal : **le taux de pauvreté est, chez les jeunes, trois fois supérieur aux plus de 65 ans.** D'après la dernière étude de L'Observatoire des inégalités, la moitié des pauvres sont des moins de trente ans. Le taux de chômage atteint, parmi eux, les 20%. Pour les jeunesses françaises, c'est la pauvreté qui dicte sa loi, qui rend l'existence toujours plus étroite, la vie difficilement vivable.

« Il faut bien que jeunesse se fasse », disaient nos anciens. Mais encore faut-il que l'on donne à cette jeunesse l'espace nécessaire et les moyens de son émancipation. En l'absence de soutien familial, les jeunes se retrouvent dans une précarité plus forte que le reste de la population. Cela est encore plus vrai pour les jeunes majeurs issus de l'ASE et qui basculent dans la grande précarité au moment de leur majorité. À 18 ans, beaucoup n'obtiennent que des contrats de six mois ou doivent faire face à des « sorties sèches ». Résultat : près de la moitié des personnes sans abri de 18 à 25 ans étaient confiées antérieurement à l'aide sociale à l'enfance. Près d'une personne sans domicile sur 4 est un ancien enfant accueilli par l'ASE.

AMANDA

Étudiante en langues étrangères à l'Université de Lyon

"Pendant l'année, normalement, j'ai deux boulots de baby-sitter. Un le matin, à 7 heures, il faut que je me lève à 5h30, que je prenne le bus à 6h20, et je suis chez la personne vers 6h50. Je dépose le petit garçon à l'école à 8h30 et ensuite, soit je vais en cours, soit je reviens ici. Et le soir, entre 16h45 et 18h45, parfois plus tard. Mais pendant le printemps, forcément, ces petits boulots se sont arrêtés !
Boursière, bénéficiaire de l'APL, travailleuse, à la fin il me restait 300 € pour (sur)vivre."

CASSANDRE

Diplômée d'un master de journalisme culturel, dont l'embauche a été annulée à cause du Covid

"J'ai fait la demande [de l'ARPE], mais j'ai eu la réponse hier : refus car je suis déclarée en tant qu'auto-entrepreneure. Donc même si je déclare un revenu de 0 euro, Pôle emploi considère que je ne suis pas immédiatement disponible pour occuper un emploi. Ça m'aurait fait 177 euros par mois. C'était vraiment une bouée de secours quand j'ai vu la création de cette aide-là. Mais en fait je n'ai toujours pas le droit à ce qu'on m'aide."

4

JEUNESSES RURALES : UNE MOBILITÉ SOCIALE EMPÊCHÉE.

Pour les jeunesses rurales souhaitant poursuivre leurs études, c'est un durcissement du plafond de verre qui s'observe. Le renforcement des inégalités sociales et territoriales sous le règne de Macron (impact des plateformes Parcoursup et Mon Master, augmentation du coût de la vie étudiante, difficultés accrues d'accès au logement, etc.) a frappé les jeunes tenus éloignés des centres-villes, et donc des études. *« Quand on était jeunes, il y avait un sentiment d'enfermement assez fort parce qu'on n'avait pas de moyens de mobilité »*, témoignait également Lumir Lapray, activiste et autrice du récit *Ces gens-là*.

Lors d'un trajet en covoiturage, Axel nous raconte que l'an dernier, il était pris à Sciences Po Paris. Issu des milieux populaires, Axel est pris dans la grande école des sciences politiques du pays. Mais il ne peut pas y aller. Axel ne peut pas y aller parce qu'il y a des frais à payer, parce qu'il y a un logement à trouver et donc il est obligé de renoncer.

Cette histoire nous ramène à celle de nos grands-parents, paysans, ouvriers qui même quand ils avaient des bonnes notes, devaient rester dans leur condition. Après l'école, c'était le retour au champ ou à l'usine. Et puis, il y a eu les trente glorieuses, qui ont représenté pour certains une libération. Il y a eu une libération du nombre de postes de cadres et un certain nombre d'enfants d'ouvriers, enfants de paysans ont pu crever le plafond de verre en devenant enseignants, fonctionnaires ou ingénieurs.

Mais aujourd'hui, on a l'impression d'un retour en arrière. *« J'enchaîne les jobs de merde j'suis au bout du rouleau. Mes parents s'demandent quand est-ce que j'vais trouver un vrai boulot »* clame Orelsan dans la chanson *Perdu d'avance*. C'est contre cette fatalité que nous nous battons.

5

DES JEUNESSES QUI S'ÉPUISENT DANS LE LABYRINTHE DES DISPOSITIFS.

Les jeunes ne manquent pas seulement de ressources : ils manquent aussi d'accès à des dispositifs censés les soutenir. Pourtant, la France dispose d'un arsenal conséquent d'aides financières, sociales, administratives ou psychologiques. Mais dans les faits, moins d'un étudiant sur deux estime être suffisamment informé des dispositifs disponibles. (Baromètre Cop1) :

- **51%** se sentent mal informés sur les aides financières.
- **53%** se sentent mal informés sur les aides psychologiques.
- **76%** ne connaissent pas l'existence de certaines aides juridiques.

Pourtant, la liste des dispositifs est aussi longue qu'une file d'attente pour l'aide alimentaire durant le Covid. Le Pacea, l'AIJ, l'ARPE, l'Epide, les missions locales, le fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté, sans oublier le service civique, et bien sûr les bourses du Crous, plus les aides d'urgence du Crous, sans compter les aides spécifiques, au logement, à la prépa-apprentissage, au permis, à l'installation... Et tout cela avec des durées d'engagement variables, des critères d'entrée fluctuants, évoluant selon les statuts et les revenus, visant des publics divers et parfois différents selon les départements !

C'est dans un vrai labyrinthe que le jeune adulte doit se mouvoir à son entrée dans la majorité... un véritable maquis admis par plusieurs personnes auditionnées lors de nos travaux parlementaires. La sociologue Cécile Van de Velde, auditionnée dans le cadre de l'élaboration d'un rapport parlementaire sur la situation des jeunes, reconnaissait ainsi : *« Il y a un millefeuille d'aides qui est très complexe. On ne s'en sort pas : même des travailleurs sociaux, avec qui je discute, dont c'est le métier, trouvent que c'est difficile pour*

eux d'avoir en tête tous les plans jeunes qui se sont accumulés. Parce que, comme on n'a jamais voulu agir structurellement, en fait il y a un gros gruyère à trous. »

Ce maquis, il est choisi, voulu, inscrit dans la durée. Comme l'État refuse l'accès au droit commun aux personnes âgées de moins de 25 ans, mais que les jeunes sont massivement touchés par la pauvreté, il tente de combler en mettant en place, en contrepartie, des dispositifs spécifiques, dérogatoires au droit commun, pour telle ou telle situation. Ces dispositifs changent en fonction des gouvernements, en fonction du territoire, en fonction du profil du jeune… plutôt que d'offrir une couverture universelle, on empile les dispositifs par crainte que les jeunes *« s'installent dans l'assistanat »*. Or, cette superposition de dispositifs les rend complètement illisibles pour les jeunes (et pour ceux qui sont censés les conseiller) et crée massivement du non-recours.

Les précédents gouvernements ont totalement assumé cette multiplication des dispositifs, justifiée selon eux par la nécessité de faire du « cousu-main », du « sur-mesure », parce que *« tous les jeunes ne se ressemblent pas et n'ont pas les mêmes besoins ».* Certes. Mais tous les malades ne ressemblent pas, un diabétique n'est pas un asthmatique, une naissance n'est pas une fin de vie. Voilà qui n'a pas empêché de créer la Sécurité sociale pour toutes les Françaises et tous les Français. Faire du cousu-main, c'est surtout bricoler, bidouiller pour donner l'impression qu'on fait quelque chose sans pour autant traiter les problèmes structurels des jeunesses.

ÉTUDIER C'EST TRAVAILLER.
DES BOURSES ÉTUDIANTES LA
INSUFFISANTES POUR ÉVITER

Dans une société qui, plus que beaucoup d'autres, valorise les diplômes, la question de l'accès aux études supérieures est devenue cruciale. Pourtant, la question des conditions matérielles qui rendent possible cet accès semble parfois occultée, alors même que l'origine sociale joue toujours énormément sur la réussite scolaire : les étudiants dont les parents n'ont pas fait d'études ont aujourd'hui 1,3 fois plus de chances d'accéder en seconde année universitaire que les enfants de parents ayant fait des études.

La principale aide sociale accessible aux étudiants (en dehors des aides au logement) est **les bourses sur critères sociaux** mais une minorité d'étudiants en bénéficie : pour l'année universitaire 2023-2024, seuls 37% des étudiants sont boursiers. Les limites de ce système sont bien documentées :

- **Leurs montants sont très faibles**. En 2026-2027, leur montant va ainsi de 121 € par mois (échelon 0 bis) à 528 € par mois (échelon 7).

- **Les bourses sont versées sur 10 mois et non 12**, comme si les coûts du logement ou du transport s'arrêtaient pendant l'été…

ARGEMENT
LA PAUVRETÉ.

● **Les écarts entre les échelons sont souvent minimes** et créent des effets de seuil considérables.

● **Près de la moitié des bénéficiaires de bourses relèvent des échelons 0 et 1** et touchent donc moins de 200 € par mois, et seuls 8% sont à l'échelon maximal.

● **Les montants et le barème ne sont pas indexés** de manière automatique (sur l'inflation par exemple) mais sont revalorisés selon des modalités définies par le ministère de l'enseignement supérieur. La dernière revalorisation date de 2023, alors que les barèmes n'avaient pas été revus depuis… 2013 ! Dans ce contexte, force est de constater que leur montant décroche par rapport au niveau de vie médian.

● **Pire encore, les boursiers n'ont aucune certitude d'obtenir une place en résidence étudiante**. La Fondation pour le Logement des Défavorisés rappelle ainsi que les 175 000 logements gérés par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) n'hébergent que 40% des étudiants boursiers qui constituent pourtant leur public cible. Pour beaucoup d'entre eux, un refus du Crous est synonyme de renoncement à des études.

notre

PROJET

UN NOUVEA

INTERGÉNÉ

EN FAVEUR

U CONTRAT

RATIONNEL

DES JEUNES

notre

PROJET

UN NOUVEAU CONTRAT INTERGÉNÉRATIONNEL EN FAVEUR DES JEUNES.

« Ce que je veux vous dire c'est que la jeunesse se désespère, elle est profondément désespérée parce qu'elle n'a plus d'appuis. Elle ne croit plus en la politique française, et moi je pense, en règle générale, et en résumant un peu, qu'elle a bien raison. »

Ces mots justes de Daniel Balavoine s'adressant directement à François Mitterrand raisonnent encore près de 50 ans plus tard. C'est contre ce désespoir que nous voulons agir maintenant. Pour que l'âge des tourments ne soit plus celui des « nassages » et des renoncements : renoncements à s'alimenter, se soigner, se former, se socialiser. Le renoncement à vivre et à voter.

1

UN FILET DE PROTECTION SOCIALE POUR LES JEUNESSES.

Il nous faut nous inspirer de ce qui a été fait au sortir de la Seconde Guerre mondiale pour la vieillesse : passer d'une solidarité familiale à une solidarité nationale. À la sortie de la nuit nazie, dans une France exsangue, qu'ont décidé nos anciens ? De mettre en place « un vaste plan de sécurité sociale », avec notamment un système de retraites financé par les actifs. Et ce fut un miracle : depuis des millénaires, vieillesse signifiait pauvreté dans les milieux populaires. On vieillissait, quand on avait la chance de vieillir, au crochet de ses enfants, et subsistant de la charité. Et voilà qu'en trente ans, cette malédiction séculaire était brisée : dès les années 1970, le taux de pauvreté chez les personnes âgées passait sous la moyenne nationale.

C'est le même mouvement qu'il nous faut produire, aujourd'hui, pour l'ensemble des jeunesses françaises. Car les statistiques se sont inversées : le taux de pauvreté est nettement plus élevé, désormais, chez les moins de trente ans. Et ce, malgré le soutien des parents, des grands-parents : 70% des jeunes sont aidés financièrement, un peu ou beaucoup, selon les fortunes, les uns qui paient le loyer des enfants pour leurs études, les autres qui sont dépannés d'un sac de courses. Cette solidarité familiale, inégale, ne suffit pas : là encore, il nous faut aller vers une solidarité sociale, une solidarité nationale, rouvrir une espérance pour la jeunesse, et en tirer pour tout le pays une fierté, une respiration vers le futur, plutôt qu'une résignation.

2

UN ÉTAT PROTECTEUR PLUTÔT QUE BRICOLEUR.

Comme le dit très bien Camille Peugny, nous devons « révolutionner » notre façon de considérer les jeunesses : *« Cet âge de la vie constitue une période de fragilité qui, à l'instar du grand âge, nécessite une intervention forte de l'État. Cette dernière permettrait de construire la jeunesse comme un temps long de l'exploration et de l'expérimentation, de la quête de soi et de sa place dans la société. »*

Mais pour l'instant le Gouvernement bricole, avec des bouts de service civique par-ci et de contrat par-là. L'État bricole depuis trente ans. L'État a bidouillé des « dispositifs » avec des critères et des conditions, des « dispositifs » avec des trous partout, des « dispositifs » même pas financés, sans enveloppe, des « dispositifs » bidons. L'État doit préparer l'avenir en protégeant celui de ses différentes jeunesses :

- **Protéger les jeunes travailleuses et travailleurs** du mal-travail et des accidents mortels.
- **Protéger les étudiantes et les étudiants** de la précarité sociale et économique qui tue les espérances.
- **Offrir des solutions aux jeunes qui ont décroché**, et qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études.
- **Offrir des débouchés aux jeunes** qui souhaitent travailler à relever les défis climatiques et démographiques.

3

LE DROIT D'ÊTRE HEUREUX AVANT D'ÊTRE VIEUX.

Tout le monde connaît la chanson de Michel Berger et s'est posé un jour la question : **aurons-nous le droit d'être heureux avant d'être vieux ?** On l'a vu pendant 10 ans, la réponse d'Emmanuel Macron est « non ».

« Les jeunes, en France, n'ont pas réellement le temps de l'être », nous dit Camille Peugny. Les néolibéraux ont choisi leur camp : celui d'une jeunesse sans paresse, sans expérimentations, sans droit à l'erreur et sans droit au bonheur.

« Ils étaient usés à quinze ans
Ils finissaient en débutant
Les douze mois s'appelaient décembre
Quelle vie ont eu nos grands-parents
Entre l'absinthe et les grands-messes
Ils étaient vieux avant que d'être
Quinze heures par jour le corps en laisse
Laissant au visage un teint de cendres »

chantait Brel dans la chanson *Pourquoi ont-ils tué Jaurès ?*

Et nous avons maintenant la réponse : ils ont tué Jaurès pour anéantir toute possibilité de jeunesse. Au contraire, nous affirmons le droit de chaque individu d'être heureux avant d'être vieux et la possibilité d'un nouveau contrat générationnel où les jeunesses seront pleinement reconnues dans leurs aspirations.

Fondamentalement, nous sommes convaincus qu'une jeunesse heureuse est une jeunesse ambitieuse, pour elle et pour la société, une jeunesse qui s'engage et non qui enrage. *« On est jeunes et ambitieux, parfois vicieux. Faut qu'tu te dises que...Tu peux être le prince de la ville si tu veux (Si tu veux) »* chantait le groupe 113. Soyons ambitieux aussi pour eux !

nos

PROPOSITIONS

DES POLITIQUES POUR TOUTES LES JEUNESSES.

1

UN NOUVEAU CONTRAT INTERGÉNÉRATIONNEL

Notre projet est d'offrir à toutes les jeunesses un horizon commun : celui de l'émancipation, et celui d'une société tournée vers la réalisation des grands chantiers de notre temps. Pour cela, nous proposons de bâtir un nouveau contrat intergénérationnel reposant sur trois piliers :

1 / **Garantir la possibilité de s'engager dans un emploi « durable »,** pour aider à relever les défis démographiques et écologiques.

2 / **Améliorer les revenus des jeunes**, quelle que soit leur situation (étudiants boursiers, jeunes travailleurs, jeunes sans formation et sans emploi, etc.).

3 / **Les accompagner au travers d'un parcours mentoré universel.**

Proposition 1

UNE GARANTIE D'EMPLOI CIVIQUE, POUR RELEVER LES DÉFIS DÉMOGRAPHIQUES ET CLIMATIQUES.

Nous souhaitons mettre en place une garantie d'emploi civique pour les jeunes. Que tout jeune qui le souhaite, qui le demande, ait accès à un emploi civique, selon ses disponibilités : en semaine, le week-end, durant les vacances, sur toute une année... Au choix. Cet emploi serait rémunéré au Smic, minimum, et avec des cotisations retraites. Mais attention, il ne s'agit pas de garantir un emploi servant à gonfler les profits des plateformes. Non, nous souhaitons que cette

garantie d'emploi civique serve les grandes missions qui, aujourd'hui, ne sont pas remplies par le marché : s'occuper des plus jeunes, comme animateurs, comme tuteurs, dans des centres le mercredi, pour les devoirs le soir, pour le sport et la culture. Et de même pour les personnes âgées, pas seulement dans les Ehpads, mais à leur domicile, leur faire des courses, leur tenir compagnie. Et surtout, tout un pan de l'activité, à doper, à développer, lié à l'écologie : les ateliers de réparation, l'aide humaine à l'agriculture bio, les grands chantiers de rénovation... Cette garantie d'emploi civique devra être développée avec des structures à but non lucratif, comme les associations, par exemple.

Ce service écologique et social pourrait être inspiré du service civique écologique en France ou des Civilian Climate Corps.

L'exemple des Civilian Climate Corp aux États-Unis.

Impulsé sous Biden, ce terme désigne un ambitieux programme de recrutement fondé sur des missions de protection du climat et de la biodiversité. Porté par les ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture, il avait pour but de *« conserver et restaurer les terres et les eaux publiques, renforcer la résilience des communautés, augmenter le reboisement, augmenter la séquestration du carbone dans le secteur agricole, protéger la biodiversité, améliorer l'accès aux loisirs, et faire face au changement climatique »*.

Les métiers concernés par ce dispositif sont des métiers de travailleurs forestiers, agents d'entretien et restauration des zones humides, travailleurs agricoles...

Ce dispositif était inspiré du *Civilian Conservation Corps*, un des programmes phares du *New Deal* de Roosevelt, qui a employé plus de trois millions de travailleurs sur une décennie qui ont notamment restauré 800 parcs naturels.

Proposition 2

REFONDRE LE SYSTÈME DES BOURSES POUR QUE LES ÉTUDIANTS PUISSENT SE CONSACRER PLEINEMENT À LEUR FORMATION.

Parce que nous considérons que faire des études constitue un véritable travail en soi, notre objectif est d'offrir aux étudiants la possibilité de poursuivre des études sans avoir à travailler à côté pour pouvoir se nourrir et se loger.

Concrètement, nous proposons à la fois d'ouvrir les bourses à un plus grand nombre d'étudiants et de revaloriser massivement leurs montants :

1 / **Élargir le nombre de bénéficiaires** des bourses en réhaussant les plafonds des revenus des parents. Pour déterminer la richesse relative des parents de l'étudiant, le patrimoine détenu sera également pris en compte et entrera dans la base des ressources prises en compte pour déterminer le montant des bourses étudiantes.

2 / **Revaloriser leurs montants** : le dernier échelon donne aujourd'hui le droit au versement de 6 335 € par an, soit 528 € par mois sur une année. Nous souhaitons porter ce montant, pour les étudiants boursiers les plus précaires et n'habitant plus chez leurs parents, à hauteur du seuil de pauvreté à 50%, c'est-à-dire 1114 €/mois.

3 / **Mettre fin aux effets de seuil** en faisant décroître continûment le montant des bourses avec le niveau des ressources des parents (aussi bien revenus que patrimoine).

4 / Plus précisément, nous reprenons la proposition formulée par le Public Finance Lab, de **décomposer les bourses** en deux composantes, permettant de tenir compte à la fois du niveau des revenus et de patrimoine des parents, mais aussi de la situation de logement de l'étudiant et de son lieu d'études :

- **Un montant socle** pour tous les boursiers, d'un montant maximal de 500 € pour les boursiers dont les ressources familiales sont les plus faibles, et qui décroît continûment avec le niveau des ressources des parents.

- **Un complément logement** pour les étudiants non-cohabitants car le logement est le premier poste de dépenses des étudiants non-cohabitants. Ce montant décroît continûment avec le niveau de ressources des parents :

  – Pour les étudiants logés en résidence Crous, le montant maximal sera de 300 €.

  – Pour les étudiants logés dans le parc privé, le montant maximal du complément logement sera de 600 € pour ceux logés à Paris, 500 € en plus pour ceux logés dans les villes moyennes et grandes, et 300 € dans les petites villes.

5 / **Annualiser leur versement** : ces bourses seront versées sur 12 mois et non sur 10 mois comme c'est actuellement le cas, car les frais de logement et de transports ne cessent pas pendant l'été…

6 / **Automatiser leur versement** pour les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance (ASE) qui poursuivent des études et qui percevront directement le montant maximal de la composante socle et du complément logement (soit 1 100 €).

7 / **Indexer leurs montants** et les barèmes chaque année sur le niveau d'inflation, afin d'éviter que les étudiants ne s'appauvrissent encore davantage.

En contrepartie, nous maintenons les conditions d'assiduité nécessaires pour percevoir une bourse, ainsi que la limite dans le temps (au maximum 7 années).

Proposition 3

POUR LES JEUNES NI EN EMPLOI NI EN FORMATION, UNE GARANTIE JEUNE UNIVERSELLE ET SANS QUOTAS.

Pour les jeunes sortis des radars, qui ne sont ni en emploi ni en formation, il nous faut miser en priorité sur l'accompagnement – vraiment, pas que dans des discours ronflants. C'était une promesse, contenue à la fois dans le « I » de RMI et dans le « A » du RSA, mais une promesse vite abandonnée, ou du moins très variable, très fluctuante, très incertaine selon les départements, jugée secondaire. C'est pourquoi nous souhaitons garantir à ces jeunes l'accès à une garantie jeune universelle et sans conditions. C'est-à-dire un revenu de solidarité active versé tous les mois, couplé à un accompagnement intensif.

Pour ce faire, nous proposons un plan d'accompagnement décliné en plusieurs actions :

1 / **Dans un délai de 3 à 4 mois après la sortie de l'enseignement secondaire**, les jeunes qui n'ont pas encore trouvé d'emploi ou de formation seront contactés par le porteur institutionnel afin d'activer le suivi « Garantie jeunes ». Techniquement, cela nécessite une collaboration plus étroite entre les systèmes d'information des ministères de l'Éducation nationale, du Travail et de l'Enseignement supérieur, pour assurer un suivi longitudinal des jeunes et réduire le nombre de jeunes « invisibles » ou « NEET ».

2 / **Dans un délai de 3 à 4 mois après l'activation de la garantie**, chaque jeune doit se voir proposer une solution (emploi, formation, alternance ou stage), avec un accompagnement intensif par le porteur institutionnel. En Finlande, près de 70% des jeunes concernés obtiennent une solution dans les quatre mois, et environ 90% dans les six mois.

3 / **Le porteur institutionnel propose un accompagnement à 360°** et sert de guichet unique pour un accompagnement portant non seulement sur l'emploi et la formation, mais aussi sur le logement, les finances, la santé et le bien-être, et plus largement, les difficultés de la vie quotidienne. Cet accompagnement s'étend sur plusieurs mois, avant que le jeune bascule dans le suivi classique des demandeurs d'emplois par France Travail.

Proposition 4

LE DÉVELOPPEMENT DE STRUCTURES DE MENTORAT DANS LES TERRITOIRES PÉRIURBAINS ET RURAUX.

Le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » mis en place depuis 2021 par le Gouvernement a fait ses preuves mais l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a relevé une sous-représentation des jeunesses rurales. C'est pourquoi nous préconisons un accompagnement individualisé dans le parcours scolaire (le plus possible en présentiel) et le développement de structures de mentorat dans les territoires éloignés des métropoles. Un axe « formation des mentors » sera aussi développé afin d'harmoniser l'encadrement pédagogique et doter les formateurs d'outils de suivi.

LOUDMILA

Étudiante en licence de science politique, en rupture familiale.

"Quand j'ai emménagé, j'ai reçu zéro aide. J'ai dû tout payer de ma poche : vaisselle, linge de maison, des vêtements, mon matériel pour travailler, mes livres, mes cahiers. Vraiment tout, tout, tout. Du coup, tous ces achats-là m'ont mis à découvert, en rajoutant aussi la caution que je devais payer de 390 euros, plus trois mois de loyer, donc trois fois 171 euros, ça, ça m'a vraiment pris beaucoup d'argent.

Bref, je me suis retrouvée avec 300 euros de découvert, que je me suis traînée les mois suivants. C'était assez galère, avec les agios. Une fois, la banque m'a mis 28 euros d'agios. Ça paraît pas des gros agios, mais dans mon budget, c'est quand même quelque chose.

Mais là, pour moi, le plus stressant, ça va être l'été prochain. Parce que la bourse s'arrête en été. Si je n'ai pas de boulot, clairement, je vais perdre mon logement et je ne pourrai pas me nourrir… C'est vraiment la question qui me stresse beaucoup, au point que j'en fais du psoriasis, de l'eczéma au cou. C'est difficile."

MATTHIEU

Agent SNCF, en Normandie.

"J'ai deux filles, l'une en terminale et l'autre en licence de sciences de l'éducation. La plus jeune, sur Parcoursup, voulait faire langues étrangères, mais avec des options liées au développement informatique du web. Il fallait partir à Reims. Ça implique de payer un logement, des charges, des transports, etc. On a fait les comptes, ça ne rentre pas dans le budget. Il faut qu'elle reste à Rouen. Et donc, pour elle, ça a été une frustration. Même pour les parents, c'est un peu humiliant : ne pas pouvoir offrir le meilleur à ses enfants…

Son meilleur ami, en revanche, il est en rupture familiale, parce que sa famille a du mal à accepter ses choix sentimentaux. Le gamin, qui est en droit à la fac, il a un job étudiant à mi-temps, dans une chaîne de vêtements. Sauf que ça ne lui permet que de payer son loyer, et pourtant on lui refuse les bourses étudiantes. On le sait, nous : il fait un seul et unique repas quotidien, le midi. Il s'éloigne des soins médicaux parce qu'il n'a pas un rond."

II

PROTÉGER LES JEUNES DU MAL-TRAVAIL ET ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI OU LA FORMATION.

Proposition 1

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES CONTRATS DE TRAVAIL.

Les mesures développées dans le cahier de campagne « Pour un statut des travailleuses et travailleurs essentiels » s'appliqueront également aux jeunes, qui sont particulièrement touchés par la précarisation du marché du travail : encadrer l'usage de l'intérim, limiter les possibilités de dérogation conventionnelles à la durée minimale du travail, le recours à l'auto-entreprenariat, etc. Qu'il s'agisse bien d'exceptions à la règle, qui demeure le CDI, le Contrat à durée indéterminée. De quoi s'installer dans la vie, prendre un crédit et pourquoi pas donner la vie !

Proposition 2

ALIGNER LES CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION DES STAGES SUR CELLES DE L'APPRENTISSAGE.

Actuellement, les stages étudiants d'une durée inférieure à deux mois ne sont pas rémunérés. Pour ceux d'une durée de plus de deux mois, le taux horaire est de 4,50 €, soit 630 € par mois pour un temps plein ! ! Il ne s'agit pas d'un salaire mais d'une « gratification », qui ne donne pas lieu notamment à des cotisations pour la retraite...

Pour améliorer les revenus des jeunes étudiants, nous proposons donc d'harmoniser les conditions de rémunération et de cotisations des stages étudiants sur celles de l'apprentissage. La rémunération d'un apprenti varie selon l'âge et l'année de l'apprentissage. Pour les personnes de 18 ans ou plus en première année d'apprentissage, le salaire d'un apprenti varie de 802,82 € bruts (pour les 18-20 ans) à 1867 € bruts (pour les personnes de 26 ans ou plus). L'apprentissage permet par ailleurs de valider des trimestres pour la retraite.

Proposition 3

PROTÉGER LES JEUNES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Les jeunes sont aussi concernés par le mal-travail et en particulier les accidents du travail lors de stages, d'alternances, ou lors de leur premier emploi. En 2025, 5 mineurs sont morts dans des accidents de travail, lors de stages, alternances, premiers emplois. La fréquence des accidents de travail chez les moins de 25 ans est 2,5 fois plus élevée que dans le reste de la population.

Nous proposons de **renforcer les contrôles de sécurité** pour les emplois/stages/apprentissages exercés dans les secteurs dangereux (agriculture, industrie, manutention, construction...).

Notamment, depuis le décret Rebsamen (2015), la visite préalable d'un inspecteur du travail n'est plus obligatoire afin d'obtenir une dérogation pour faire effectuer certains travaux aux jeunes (travail en hauteur, manipulation de machines, exposition à des produits). L'employeur doit simplement informer les jeunes des risques, des conditions d'utilisation de certains équipements et permettre à l'inspection du travail de procéder à des contrôles inopinés. La première urgence est donc d'**abroger ce décret**, tout en renforçant la formation des jeunes aux normes de sécurité. Comme toute mesure visant à renforcer les contrôles des conditions de travail, elle doit être accompagnée d'un renforcement du corps des inspecteurs du travail pour s'assurer que ces règles soient effectivement appliquées.

JULIEN

Apprenti en CAP Plomberie, à Béziers.

"Je suis apprenti et je me suis déjà senti en danger sur mon lieu de travail, à plusieurs reprises. Ce sont des choses qui arrivent très souvent. Il y a un mois, j'étais seul sur un chantier. Je me suis coupé un bout de mon doigt avec un cutter en coupant du placo. Le bout de mon doigt est tombé par terre.

Mon patron a essayé de me faire culpabiliser : "T'avais pas tes EPI." Mais c'est à lui de me les fournir normalement. Et surtout, il n'était même pas là sur le chantier pour cadrer la chose. On a eu une longue discussion suite à mon accident. Il m'a appelé quand j'étais à l'hôpital. Il essayait de me faire culpabiliser : "J'ai besoin de toi." Du coup, j'ai pas posé mon arrêt de travail. Je suis revenu dès le lendemain travailler, toujours avec mon doigt coupé. Mon patron m'avait fait des promesses comme : "T'inquiète pas, tu ne vas pas beaucoup travailler, tu ne vas pas porter des choses trop lourdes." En attendant, on est quand même allés à la déchetterie dès le lendemain de mon accident. Je me suis bien fait avoir !"

Proposition 4

PRÉPARER AU TRAVAIL PAR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SOLIDAIRE ET DE QUALITÉ.

L'enseignement supérieur devrait être un formidable outil d'émancipation, autant individuelle que collective. Il devrait permettre à chacun de développer ses connaissances, ses appétences, de découvrir de nouveaux horizons, de se former à un métier, de trouver sa place dans la société. Reste que, depuis plusieurs années, il est avant tout devenu une machine à trier, une machine à précarité.

Parcoursup a fait de l'orientation une boîte noire, où les jeunes doivent formuler des vœux sans connaître le poids des critères qui détermineront leur admission. Certains seront laissés sur le carreau, sans aucune proposition de formation. Et pour ceux admis à l'université, place aux inégalités ! Frais d'inscription différenciés pour les étudiants étrangers, multiplication des contributions financières, capacités d'accueil insuffisantes… Nous refusons que l'origine sociale, la nationalité ou les moyens financiers déterminent les possibilités de chacun à choisir son destin.

En ce sens, nous proposons de :

1 / **Réhumaniser l'orientation.** C'est un véritable service public de l'orientation qu'il nous faudra construire, reposant sur un accompagnement humain et individualisé. Chaque lycée doit pouvoir bénéficier d'un interlocuteur formé, capable de l'accompagner dans la construction de son projet.

2 / **Remplacer Parcoursup par un système plus humain.** Les décisions d'admission devront reposer sur des critères transparents, compréhensibles et contestables, avec la possibilité d'un recours humain.

3 / Garantir un réel droit à la poursuite des études. L'objectif est de garantir à chaque étudiant qui souhaite continuer son cursus de pouvoir accéder à une formation correspondant à son parcours et à son projet (et à terme, dans son académie), sans être contraint d'interrompre ses études faute de places disponibles. Pour construire ces conditions, il est indispensable d'ouvrir de nouvelles places de formations notamment en BTS et BUT mais aussi de repenser de manière globale l'offre dans l'ESR, son articulation avec les voies du lycée, et les moyens alloués à l''orientation...

4 / Assurer les mêmes droits à l'ensemble des étudiants. « L'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leurs mérites », c'est le contenu de l'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ce droit ne doit pas être qu'une promesse théorique. Nous refusons que l'accès aux études soit différencié selon l'origine sociale ou nationale. Nous proposons donc de mettre fin à la généralisation des droits d'inscriptions différenciés entre étudiants français et étudiants étrangers.

5 / Rétablir une distinction nette entre enseignement supérieur public et privé (mastères, bachelors et autres formations non diplômantes...) pour plus de clarté au moment des choix.

6 / Mettre fin à la présence des représentants d'intérêts privés dans les conseils d'administration des établissements publics d'enseignement supérieur : l'université publique doit être gouvernée par celles et ceux qui la font vivre, et par celles et ceux qui ont vocation à défendre l'intérêt général. Notre modèle est si absurde qu'il permet à des entreprises comme Bayer, Total ou Capgemini de siéger dans ces conseils d'administration et d'influencer le contenu des cours dispensés.

Il ne s'agit pas de couper le lien avec les entreprises pour autant, qui pourront interagir avec les étudiants de façon encadrée et transparente (forum, présentations,visites,etc.)

III

LOGEMENT : UN PLAN D'URGENCE POUR LES ÉTUDIANTS ET LES JEUNES ACTIFS QUI VEULENT QUITTER LE NID

Les jeunes expriment clairement le besoin et le désir de décohabiter mais se heurtent à la pénurie de logements autonomes et à petits prix.

Proposition 1

DES LOGEMENTS PUBLICS À DESTINATION DES ÉTUDIANTS ET DES JEUNES TRAVAILLEURS.

Pour répondre à ces tensions, nous fixons un objectif ambitieux de 200 000 places d'ici 2032 (150 000 étudiants dont 75 000 en complément du programme AGiLE et 50 000 jeunes actifs), concentrées dans les métropoles les plus exposées et des implantations au plus près des transports structurants et des lieux d'enseignement, à l'image des campus scandinaves.

Proposition 2

UN CHOC DE CONSTRUCTION GRÂCE À LA MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC ET DES FRICHES PRIVÉES.

Le plan mobilise un investissement additionnel total de 8 à 12 milliards d'euros concentré sur 5 ans. Sa réussite repose sur la mobilisation du foncier public en général et universitaire en particulier, la standardisation des programmes et le recours à la construction hors-site pour garantir des livraisons rapides. Le pilotage, resserré et confié à un ministère régalien en lien avec les préfets, sera adossé à un suivi public des indicateurs et à une évaluation indépendante.

Proposition 3

UN RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL PROGRESSIF DE L'OFFRE DE FORMATION SUPÉRIEURE.

Le rééquilibrage territorial de l'offre de formation supérieure permettra de réduire « à la source » la sur-demande de logement dans les grandes agglomérations, tout en favorisant l'accès aux formations et aux autres services publics dans les territoires moins couverts. Il pourrait concerner en priorité l'augmentation de l'offre de formations bien encadrées de proximité dans les villes moyennes (ex. BTS, IUT, Licences pro, Titres professionnels, etc.). Cette hausse permettra de compenser la réduction de la suroffre actuelle de formations privées en alternance (+400 000 en 4 ans) et de certains premiers cycles universitaires dans les métropoles.

IV

GARANTIR AUX JEUNES LE DROIT À LA MOBILITÉ.

Proposition 1

METTRE EN PLACE UN FONDS NATIONAL D'AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE, POUR LES JEUNES DES BOURGS ET DES TOURS.

Dans les zones rurales peu denses, les jeunes comptent largement sur l'obtention du permis pour accéder à plus d'indépendance, et à une vie sociale plus fluide. Comme en témoigne la députée Marie Pochon, *« Dans ces territoires on entend l'adage "pas de permis, pas d'amis". Faute de services publics de mobilités existants ou efficaces, le permis de conduire devient un préalable à toute vie sociale et autonomie en particulier pour les jeunes ».*

Pour l'accès à l'emploi, le permis est aussi incontournable. Cela pose donc de sérieux obstacles quand l'examen est trop cher : 32% des jeunes ruraux n'ont pas assisté à un entretien d'embauche faute de transports. Nous proposons donc de mettre en place un fonds national d'aide au financement du permis de conduire.

1 / **L'accès à cette aide serait conditionné à un justificatif de domicile** (pour le jeune lui-même ou ses parents) justifiant une résidence dans un QPV ou un territoire rural.

2 / **Cette aide pourrait être élargie au financement du Brevet de Sécurité Routière (BSR)** qui est une première porte d'entrée vers l'émancipation dès l'adolescence et qui peut faciliter les trajets domicile-lycée.

Proposition 2

DÉVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN DANS LES COMMUNES RURALES.

Une des caractéristiques principales du mode de vie dans les communes rurales est le manque de transports en commun, enfermant les habitants dans une dépendance à la voiture individuelle. Ce manque touche particulièrement les jeunes, qui pour leurs activités et leurs sorties, sont bien moins indépendants que leurs camarades des grandes villes. Cela rend leur quotidien beaucoup moins fluide et plus pesant, en devant compter, jusqu'à l'obtention du permis, sur des bus peu fréquents, ou encore des proches qui acceptent de faire le « taxi ».

C'est pourquoi nous proposons :

1 / **De développer significativement les lignes de bus**, en garantissant une desserte tôt le matin, tard le soir, et le week-end, afin de faciliter l'accès aux études, à l'emploi et aux loisirs.

2 / **Instaurer un abonnement unique régional** (bus + TER + transport scolaire) à tarif réduit pour les moins de 26 ans.

SYLVIE

Maman d'une jeune lycéenne dans l'Oise.

" Ma fille vient d'entrer au lycée. On habite dans l'Oise. On est à 20 min en voiture du lycée. Il y a un seul bus qui mène directement au lycée : il passe tous les matins à 6h30 et repart du lycée tous les soirs vers 18h30. Ma fille ne prend pas ce bus car je ne veux pas qu'elle se lève tous les matins à 5h du matin et qu'elle rentre aussi tard.

C'est du grand n'importe quoi, il n'y a pas beaucoup de bus mis à disposition. Ils font le tour de tous les villages donc, en fait, les lycéens mettent plus d'une heure en transport.

Heureusement, on a un arrêt de train juste à côté de chez nous ! Je suis obligée de conduire ma fille en voiture tous les matins jusqu'au train et d'aller la rechercher tous les soirs. Parce que, sinon, c'est 45 min, toute seule à pied, de côte en plus... tout ce temps passé pour le trajet, c'est du temps en moins pour les devoirs. J'ai vu avec elle d'ailleurs, si elle pouvait faire ses devoirs dans le train ET dans le bus pour gagner du temps.

Après le train, elle doit prendre un bus pour rejoindre le lycée. Il y a des bus spécifiques pour l'école mais... ils sont toujours complets. Donc elle prend les bus de villes, mais ceux-là sont aussi complets ou alors ils ne respectent pas les horaires : ils passent plus tôt ou ils passent plus tard. Résultat, ça fait plusieurs fois dans l'année qu'elle fait le trajet à pied.

Au-delà de ça, on est aussi confrontés au fait qu'il n'y a pas de voie verte. Il n'y a que des routes 80 km/h donc, quand elle va voir ses copines, on l'emmène. Hors de question pour nous qu'elle prenne le vélo et qu'elle se fasse faucher par des voitures (qui roulent honnêtement plus qu'à 80 km/h sur les routes de campagne). Donc il y a aussi ce problème car je n'ai pas les moyens de lui payer une voiture sans permis.

On n'est pas une région avec des personnes aisées, c'est pas facile. Je connais des enfants qui ne pourront même pas payer le permis. Donc voilà... je pense qu'il y aura beaucoup d'enfants qui le financeront par le biais de travaux d'intérêts généraux."

V

ACCÈS AUX DROITS ET PARTICIPATION À LA VIE CIVIQUE.

Proposition 1

UN DROIT À LA CONNEXION POUR TOUS LES JEUNES.

La plupart des démarches administratives, scolaires, étant aujourd'hui principalement dématérialisées, tous les jeunes doivent avoir accès à du matériel informatique adapté à leurs besoins. Les inégalités de formation, d'émancipation, d'accès aux droits, ne doivent pas être accentuées par la frontière numérique.

C'est pourquoi nous proposons :

1 / **De donner aux lycéens un ordinateur portable** au moment de leur entrée au lycée, comme cela se fait déjà dans certaines collectivités. Ces ordinateurs seront quand c'est possible des modèles reconditionnés par les ateliers de réparation que nous créerons dans chaque quartier et chaque canton.

2 / **D'intégrer dans le programme des sciences numériques et technologiques (SNT) un module de formation à la recherche d'emploi via le numérique**, à la vie administrative et à l'accès aux droits. Cette formation pourrait même être intégrée dès le collège pour s'adresser également aux jeunes qui quittent le système scolaire après la 3e.

Proposition 2

INTÉGRER LES JEUNES PAR LA DÉMOCRATIE.

Avec 60% d'abstention chez les 18-25 ans aux dernières élections municipales (contre 44% dans l'ensemble de la population), les jeunes figurent parmi les principales catégories d'abstentionnistes.

Pour remobiliser les jeunesses et renforcer leur participation à la vie démocratique, nous proposons :

1 / D'instaurer une Assemblée des jeunesses. Depuis 2021, le Parlement des Jeunes expérimente une autre manière de faire vivre la démocratie, en réunissant des jeunes de 16 à 24 ans, issus d'horizons sociaux et territoriaux différents, pour leur permettre de débattre des grands enjeux de société, de confronter leurs expériences, et de formuler des propositions pour demain. Nous, Jeunes et Présidents, nous voulons franchir une nouvelle étape : transformer cette expérience de participation citoyenne en une véritable institution démocratique, permanente et dotée de prérogatives.

Nous proposons de créer une Assemblée des Jeunesses, composée de 577 députés membres âgés de 16 à 25 ans, désignés par tirage au sort, selon des modalités garantissant la représentation de la diversité sociale, territoriale et des parcours de formation et d'emploi de la jeunesse française. À l'image du Conseil économique, social et environnemental (CESE), cette assemblée aura vocation à éclairer la décision publique en apportant un regard spécifique sur les conséquences des politiques menées pour les jeunes générations, et les prochains.

Concrètement, cette assemblée aura pour missions :

- **D'être consultées pour avis** sur les projets et propositions de lois ayant des conséquences importantes sur les conditions de vie, les droits ou l'avenir des jeunes.

- **D'évaluer,** en lien avec le ou la Ministre chargé de la Jeunesse, les politiques publiques en faveur de celle-ci.

- **De prendre l'initiative de travaux**, d'organiser des auditions ou de conduire des consultation auprès des jeunes dans les territoires.

2 / **Revitaliser la démocratie lycéenne et étudiante.** Dès le collège, les élèves peuvent intégrer la gouvernance de leur établissement.

Chaque année sont élus des collégiens, des lycéens et des étudiants dans les conseils d'administration des établissements. Les règles varient en fonction du cycle (au collège, 2 représentants sur 24 membres, au lycée 5 sur 30, à l'université 4 ou 6 ou 24 ou 36) mais une constante : la représentation est toujours mineure. Ils votent comme tous les autres représentants (direction, profs, parents, Atsem, État, région, municipalité) mais ils ne peuvent peser, alors qu'ils composent la grande majorité des intéressés dans les décisions qui y sont prises. Leur voix doit être renforcée, leur nombre démultiplié pour qu'ils puissent peser dans les décisions prises par les établissements.

Aussi, le **Conseil de la vie lycéenne** (CVL), 10 élèves élus, au-delà d'un organe consultatif, doit devenir un véritable organe décisionnaire (avec par exemple un budget propre, un périmètre déterminé de prérogatives sur les conditions d'études), tout comme ses équivalents au niveau académique et national (CAVL, CNVL), ainsi que Conseil supérieur de l'éducation (CSE), organe consultatif le plus large de l'Education Nationale (avec seulement 4 lycéens sur 98 membres). Cette démocratie lycéenne et étudiante peut être un vrai laboratoire d'apprentissage de la citoyenneté : son poids et son influence doivent être renforcés pour que les élèves puissent avoir véritablement voix au chapitre.

3 / **Abaisser le droit de vote à 16 ans.** La démocratie ne peut pas se construire sans celles et ceux dont elle engage l'avenir. Les jeunes de 16 et 17 ans restent exclus du suffrage universel, comme si leur voix ne pouvait pas compter, alors même qu'ils sont directement concernés par les décisions politiques, notamment en matière d'éducation, d'emploi, de logement, d'environnement, de santé.

Une contradiction particulièrement visible aujourd'hui, alors que les jeunes descendent dans la rue pour faire entendre leur droit à une école de qualité et à un meilleur avenir. Surtout, ils demandent à être considérés comme des interlocuteurs à part entière.

Nous proposons donc une mesure simple : **le droit de vote pour ceux et celles qui peuvent travailler**, s'engager dans une association, manifester, être placés en détention provisoire, bref... le droit de vote à partir de 16 ans pour l'ensemble des élections.

Un abaissement d'âge du vote qui devra s'accompagner d'un renforcement de la citoyenneté : développement du débat d'idées contradictoire dans les établissements scolaires, rencontres avec les élus, simulations parlementaires.

Proposition 3

FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS

Les accompagnants-référents des jeunes (cf. ci-dessus) auront aussi pour mission d'accompagner les jeunes dans leurs démarches d'accès au droit. Cet accompagnement devra être accompagné d'engagements des pouvoirs publics à un double objectif de praticité et d'efficacité :

1 / **Praticité : un lieu de référence** pour l'accès aux droits (une mairie, un centre socio-culturel, une bibliothèque,etc.) à moins de 20 km du domicile, et ouvert jusqu'à 20 heures.

2 / **Efficacité : à partir de la demande initiale**, le requérant doit pouvoir avoir une réponse claire avec un maximum de trois interlocuteurs et un délai maximum de trois semaines.

ORIENTATION ET PRÉCARISATION DE L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES : **VOIR LES CAHIERS DE CAMPAGNE CONCERNÉS.**

Sur l'orientation professionnelle au collège et au lycée, Debout! porte plusieurs changements clés. Par exemple, rendre obligatoire pour les établissements de consacrer des moments spécifiques à la découverte des métiers et des parcours. En effet, les dizaines prévues chaque année en théorie sont théoriquement inscrites dans les programmes mais cela reste vague, et, dans les faits, passe souvent à la trappe. Un accompagnement plus précis des personnels enseignants est nécessaire.

»» Pour en savoir plus, voir le cahier de campagne "Une école de tous les savoirs".

Debout! porte aussi des propositions pour lutter contre le manque de stabilité professionnelle, qui sévit particulièrement chez les jeunes. Concrètement, en pénalisant les entreprises — notamment dans l'industrie — qui font un usage abusif de contrats d'intérim, ce qui maintient les employés dans des cycles sans fin de contrats courts et les empêche de se projeter (logement, enfants...).

»» Pour en savoir plus, voir le cahier de campagne "Pour un statut des travailleuses et travailleurs essentiels".

MOT DE LA FIN
DE SOPHIE TAILLÉ-POLIAN



Responsable du programme et porte-parole de François Ruffin

« L'algorithme trie, la jeunesse subit. » La plateforme de tri Parcoursup aura mis les lycéennes et lycéens à bout. Leur mobilisation, rejointe par les étudiantes et étudiants, va au-delà des revendications scolaires : elle est le signe d'une jeunesse à bout de souffle, épuisée par ses conditions d'études et l'angoisse de l'avenir. Comment ne pas voir, dans le traitement qui est fait aux manifestations, le signe du mépris envers toute une génération ? Trop longtemps, ils se sont entendus dire : *« Sois jeune et tais-toi ! »* Désormais ils l'ouvrent et comptent bien se faire entendre, malgré la répression.

Nous voyons parfois monter le sentiment, chez les plus jeunes, que leurs aînés ont profité d'un système qu'ils ne connaîtront jamais. Ne laissons pas s'accentuer cette fracture générationnelle. Les situations sociales des jeunes diffèrent dans notre pays, mais qu'ils soient des bourgs ou des tours, étudiantes ou travailleurs, en apprentissage ou sans formation, les jeunes ont un profond désir d'émancipation. Nous devons leur redonner cet espoir.

En premier lieu, nous devons sortir l'ensemble des jeunes de la pauvreté et de la précarité. Nous avons toutes et tous été marqués par les files d'attente d'étudiants à l'aide alimentaire, durant la période de crise sanitaire liée au Covid-19. Le nombre de jeunes sans emploi ou formation, sortis sans diplôme d'un système éducatif profondément inégalitaire, dépasse tous les records. Les plus riches n'ont jamais été aussi riches dans notre pays, mais on tolère qu'une classe d'âge parmi les plus précarisées en soit réduite à faire

l'aumône ? Notre projet, c'est un État protecteur pour les jeunes. Nous devons bâtir un nouveau contrat social intergénérationnel, pour sortir des idées reçues entre jeunes fainéants qui refuseraient de travailler et vieux assistés pendus à leur retraite.

Cela passe par des filets de sécurité pour permettre aux jeunes de regarder l'avenir sereinement. Pour tous les jeunes qui le souhaitent : une garantie d'emploi civique. Pour ceux qui ne sont ni en emploi, ni en formation : un vrai accompagnement et un revenu de solidarité active. Parce qu'il n'est pas normal que la jeunesse précarisée, qui occupe souvent les emplois que les autres ne veulent pas, pour survivre ou financer ses études, n'ait pas accès au RSA lorsqu'elle en a besoin. Nous engagerons une réforme profonde des bourses sur critères sociaux. Nous favoriserons l'entrée dans l'emploi et protégerons les jeunes du mal-travail. Les stages seront revalorisés et systématiquement rémunérés. Nous garantirons un accompagnement global, universel et inconditionnel aux jeunes ni en formation ni en emploi, en donnant les moyens aux missions locales de faire pleinement leur travail si précieux.

Notre matrice, c'est le travaillisme écologique. C'est pourquoi, pour chaque jeune qui le souhaite, nous mettrons en place une garantie d'emploi civique, orientée vers les besoins de la transition écologique. Parce que les jeunes ne sont pas des travailleurs au rabais, ces emplois seront rémunérés a minima au Smic, avec des cotisations retraites.

Enfin, l'accès au logement constitue une des mesures phare de notre projet pour l'émancipation de la jeunesse. C'est un élément majeur de la fracture entre générations, car le prix des loyers et des biens immobiliers a considérablement augmenté ces dernières années. Nous mettrons en place un plan d'urgence pour les étudiants et les jeunes actifs.

Après guerre, la société tout entière s'est mobilisée pour en finir avec l'indigence des plus âgés. Aujourd'hui, notre devoir est de donner à toutes les jeunesses les moyens de leur envol.

REMERCIEMENTS

CE CAHIER A ÉTÉ RÉALISÉ SOUS LA DIRECTION DE SOPHIE TAILLÉ-POLIAN, DÉPUTÉE DU VAL-DE-MARNE, RESPONSABLE DU PROGRAMME ET PORTE-PAROLE DE FRANÇOIS RUFFIN.

Merci à toutes celles et ceux qui ont permis à ce cahier de campagne de voir le jour :

Zélie Geneix et Maxime Dumargne,
Coordination de l'expertise.

Vincent Burnand,
Coordination des cahiers de campagne.

Chloé et Pierre-Antoine,
Co-capitaines du groupe de travail Solidarités.

Aux Jeunes Debout! et plus particulièrement
à Arthur, Clara, Gaspard, Jean, Lou et Typhanie.

Aux jeunes de ce pays qui nous montrent la voie, aux intellectuels, chercheurs et chercheuses, associations et syndicats pour leurs regards avisés.

À Amanda, Cassandre, Loudmila, Matthieu, Julien et Sylvie pour leurs témoignages qui nous ancrent dans le réel.

Dimitri Bourrié*, pour la mise en page de ce cahier.*

Vincent*, pour les dessins.*

CAHIER DE CAMPAGNE N°11

REDONNER AUX JEUNES LES CLEFS DE LEUR AVENIR

Vous tenez entre vos mains l'un des cahiers de campagne Debout! Chacun de ces fascicules est dédié à une mesure phare, argumentée et chiffrée.

Après 25 ans passés à arpenter le terrain, à recueillir les parcours de vie et à porter votre voix, François Ruffin a décidé de mener la bataille pour une vie plus juste, plus digne, plus heureuse.

Ce cahier est garanti sans IA et avec plein d'intelligence collective. Celle des vrais gens, des experts, des intellectuels, des syndicalistes, des artistes, des associations... et de tous les bénévoles qui phosphorent depuis des mois pour qu'il puisse voir le jour.

Parce que c'est ça, un cahier de campagne : les pieds dans le réel et le stylo aussi !

nouspresident.fr